

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

PROCES VERBAL

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

M.A ALLEGRIINI a donné procuration à Mme H.GENTE
Mme F.CHEROUTE a donné procuration à Mme M.BREMOND
Mme V.HENTIC a donné procuration à M. E.BRUCHET
M.A MOTOT a donné procuration à M.C MARTINELLI
Mme P.EIDENWEIL a donné procuration à M.P PIGNET
Mme I MANDIN a donné procuration à M.JP CHABERT

Mme G.GUY est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Présentation par le Conseil Municipal Junior du projet de lecture avec la Médiathèque.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juillet 2015.

M. ARMENICO souhaite une modification de sa citation inscrite au PV du 08 juillet comme suit :
« Si les agriculteurs disparaissaient sur Mallemort, la commune aurait toujours à sa charge l'entretien des ruisseaux d'arrosage car ils sont indispensables à l'évacuation des eaux pluviales en Durance ».

La rectification sera faite.

Le procès-verbal est voté à l'Unanimité.

Rapport n°1 : Election du Conseiller Métropolitain représentant la commune de Mallemort.

Rapport présenté par Mme GENTE

Il s'agit de procéder à l'élection du Conseiller Métropolitain dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Mr CHABERT propose sa candidature après avoir informé le conseil sur une éventuelle métropole Aixoise.

Mme Le Maire répond que cette métropole n'existe pas au vu de la loi. Pour le moment, la commune se base sur le dernier arrêté qui demande un vote avant le 8/10/15.

Mme le Maire précise que M.CHABERT ne peut se présenter, seul les conseillers communautaires peuvent y prétendre (Mr BRUCHET- Mr FARRO et Mme GENTE).

Mr CHABERT demande que le vote se fasse à bulletin secret (demande de Mme EIDENWEIL)

Mr CHABERT demande si la commune pourra changer si une deuxième métropole se met en place, il préfère la métropole aixoise que marseillaise.

Mr LEGIER dit qu'il préférerait être rattaché à la métropole aixoise si elle devait exister

Mme le Maire reprend en disant que tous les maires sont contre cette métropole telle qu'elle a été instaurée mais que la loi votée cet été nous oblige à la mettre en place au 1 janvier 2016 et à élire le conseiller métropolitain avant le 8 octobre..

Mr FARRO et son équipe se refuse de voter car ils sont contre la métropole.

Afin de procéder à l'élection, l'assemblée désigne 2 assesseurs parmi les conseillers municipaux installés Mme AGIER et Mr RICARD. Il est dès lors procédé aux opérations de vote, à bulletin secret, dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature parmi les conseillers communautaires élus une seule personne est candidate : Hélène GENTE-CEAGLIO

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 24

Suffrages exprimés : 20

Bulletins blancs : 4

Abstentions : 5 refus de vote

Madame Hélène GENTE-CEAGLIO ayant obtenue la Majorité absolue, est élue Conseillère Métropolitain.

Rapport n°2 : Présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'Ap).

Rapport présenté par Mme GUY

Avant de passer la parole à Mme GUY, Madame le Maire tient à la féliciter pour son travail engagé avec sa commission handicap. Avec des délais imposés très serrés la commune peut se féliciter d'avoir réussi à finaliser l'AD'Ap.

Mme REILLE demande des explications sur la différence des obstacles entre le premier diagnostic et le deuxième. Mme GUY répond que cette différence est due à un changement des textes, aujourd'hui, l'accessibilité ne tient compte que de l'accueil du public et non le personnel.

Mr LAQUAY informe que toutes les dérogations demandées seront surement refusées.

Mr ARMENICO demande si la place handicapée en face de la caisse d'épargne est conforme (problème de bacs à fleurs qui gêne).

Mr BRONDOLIN répond que c'est fait.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°3 : Modification de la commission extra-municipale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Rapport présenté par Mme GUY

Plusieurs citoyens concernés par les sujets traités lors de cette commission souhaitent l'intégrer. Afin de permettre la participation, non exclusive, de la population il est proposé d'intégrer 3 nouveaux membres.

Nouveaux membres proposés à la commission extra-municipale

Marjorie BARBIER

Chantal CHEVAUCHE-NIOX

Jocelyne CALVIN

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°4 : Abattement spécial de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Rapport présenté par Mme GUY

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une volonté politique. Cet abattement spécial de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides est notifié à l'article 1411-II-3 du Code Général des Impôts. Il faut savoir que l'adaptation au logement spécifique génère des frais supplémentaires et ce geste de solidarité peut soulager certains administrés.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°5 : Vote de la tranche 2015 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA).

Rapport présenté par Mme GENTE

Il s'agit de solliciter l'aide financière du Département des Bouches du Rhône pour la tranche des travaux prévue au CDDA 2015.

Mr CHABERT précise, comme il l'avait fait lors du précédent CM, qu'il est contre la priorisation proposée, mais vote pour la demande de subvention.

Mr FARRO parle des inondations sur l'avenue Charles de Gaulle qui devient d'après lui un problème sanitaire.

Mme le Maire annonce une réunion publique le 12 octobre 2015 à 18H à la salle Dany pour exposer les premiers diagnostics effectués sur le pluvial par une société externe qui y travaille depuis cet été. A cette réunion sera rendu les premières conclusions qui devront être croisées avec Agglopoie (qui eux s'occupent des eaux usées).

Mme le Maire annonce qu'elle reste très vigilante pour l'évacuation des eaux usées et du pluvial pour tous les nouveaux lotissements.

Mr BRUCHET reprend les échanges pour dire qu'il va falloir du temps. Il y aura à la suite de cette étude l'engagement de travaux sur plusieurs années.

Mr FARRO demande s'il va falloir attendre 7 ans comme le PLU.

Mr BRUCHET reprend en disant que ce sont des études longues, que Mr FARRO sera invité lors d'une prochaine réunion pour comprendre tout le fonctionnement et la marche à suivre.

Mr PIGNET demande le délai de l'étude complète.

Mr BRUCHET répond 6 à 8 mois, et pense avoir un maximum d'informations avant la fin de l'année. Il y a un travail réel de terrain avec les services techniques.

Mme le Maire rajoute qu'il y a 4 ou 5 lotissements qui sont en grandes difficultés actuellement lors de fortes pluies.

MR CHABERT demande à qui s'adresser pour faire remonter une information.

Mme le Maire répond en mairie et informe que de nombreux administrés téléphonent ou envoient des courriers.

Mr FARRO alerte sur l'état de certains trottoirs qui apparaissent dangereux. Il faut en faire une priorité dit-il.

Madame le Maire précise que les S Techniques sont informés et feront le nécessaire.

Vote à la Majorité

5 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

Rapport n°6 : Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de proximité concernant « L'embellissement du chemin du Puits ».

Rapport présenté M.MARTIN

Le Conseil Départemental a modifié les modalités d'attributions de subvention de ce fait la délibération du 8 juillet 2015 s'annule et il est nécessaire de présenter à nouveau le rapport au conseil Municipal.

Mr ARMENICO demande des explications sur le chemin cité, quel est l'amélioration à apporter ?

Mr MARTIN répond : l'enfouissement du réseau.

Mr PIGNET demande si le cout ne sera pas plus élevé si les travaux se réalisent en deux fois.

Mr MARTIN répond que non, il faut le réaliser obligatoirement en deux étapes.

Mr CHABERT rappelle que le conseil départemental avait prévu une baisse des subventions et c'est ce qui arrive.

Mme le Maire annonce que la commune va s'adapter, rester vigilante et qu'elle est consciente qu'il faudra modifier certains travaux prévus, c'est une évidence de bonne gestion financière.

Le Conseil départemental a prévu une baisse de 30 % pour les subventions allouées aux associations sport et culture.

Vote à la Majorité,

5 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

Rapport n°7 : Indemnité de conseil allouée au trésorier d'Eyguières.

Rapport présenté par M. MARTIN

Outre les fonctions de comptable assignataire, le comptable du Trésor Public peut fournir une aide technique aux collectivités territoriales, dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié.

Le receveur municipal fournit ainsi des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable.

Mr PIGNET demande des explications sur les conseils donnés.

Mr VINCENT explique que le comptable du trésor fournit à la commune, outre les prestations obligatoires (principe de séparation ordonnateur/comptable), des prestations d'assistances dans divers domaines qui s'apparentent à des vacations de conseils à la demande de la collectivité. Cette dernière peut moduler le taux de l'indemnité.

Mr CHABERT trouve que ce fonctionnaire est bien payé, pourtant cela fait partie de ses missions, c'est une indemnité en plus de son salaire versé par l'Etat.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n° 8 : Subvention au Comité Départemental du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

Rapport présenté par M. LAQUAY

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation vise à transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire de la Résistance et de la Déportation, ouvert aux élèves des établissements publics et privés pour les élèves de 3^{ème} (collège) et les élèves de toutes les classes pour les lycées.

Mme REILLE demande le contenu du concours.

Mr LAQUAY répond que le concours est un écrit. La jeune lauréate a été félicitée et récompensée lors du forum des associations.

Mr FARRO propose d'amener les jeunes du CMJ au camp des Milles.

Mme le Maire répond que c'est une bonne idée mais difficile à réaliser compte tenu des différences d'âge. De plus, cela fait partie de l'enseignement au collège, de nombreuses classes s'y rendent chaque année.

Mr BRUCHET précise que la commission culture a déjà proposé avec les collégiens des manifestations de mémoire et autres événements à ce sujet.

Mr LAQUAY informe que le CMJ participe à la commémoration de St Anne.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°9 : Convention de partenariat culturel avec le dispositif « Saison13 » pour l'année 2015/2016.

Rapport présenté par M. BRUCHET

Comme chaque année une convention de partenariat est prise entre la commune et le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Saison 13 », afin de bénéficier d'une prise en charge de 50% sur les spectacles proposés dans le catalogue.

Ce projet est en place depuis 10 ans, on renouvelle aujourd'hui la convention. C'est l'ouverture cette semaine de la saison culturelle.

Mr CHABERT regrette que les sciences ne soient pas plus mises en avant.

Mr BRUCHET annonce qu'un travail est en cours sur la fête de la science par Mme AGIER et Mr PIGNET

Vote à la Majorité,

5 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

Rapport n°10 : Suppression de la commission communale « Agriculture-Arrosage-Hameaux » et création d'une commission communale « Agriculture-Arrosage » et d'une autre commission communale « Hameaux »

Rapport présenté par Mme GENTE

Madame le Maire précise qu'il s'agit de séparer ces 2 commissions car les problématiques ne sont pas les mêmes. Cette distinction permettra de mieux avancer sur différents projets.

Vice-président	Membres de la commission communale « Agriculture-Arrosage »
H.RICARD	F.LEGIER_M.MARTIN_C.MARTINELLI_V.DAVAL_M.BREMOND_M.AGIER D.FERREINT_R.ARMENICO_P.PIGNET

Vice-président	Membres de la commission communale « Hameaux »
A.MOTOT	C.MARTINELLI_C.BRONDOLIN_V.DAVAL_F.CHEROUTE_P.EIDENWEIL_H.RICARD D.FARRO

Vote à l'Unanimité

Rapport n°11 : Création et mise à jour du tableau des effectifs

Rapport présenté par Mme GENTE

Mme le Maire amène quelques précisions notamment sur le nombre de candidatures, la sélection se fait dans un premier temps en fonction des dossiers reçus puis viennent les entretiens.

Il s'agit de se donner la possibilité de choix lors des analyses de candidature du directeur des Services Techniques, soit en grade d'ingénieur, soit en grade d'ingénieur principal.

Dans un prochain CM, un des deux postes sera supprimé.

Mr FARRO s'oppose avec son groupe car il ne voit pas la nécessité d'un tel recrutement, cela lui semble superflu. Il réitère sa position faite lors d'un précédent CM.

M CHABERT maintient sa position à ce sujet, il est pertinent et rassurant que le recrutement soit du niveau d'ingénieur.

Mr FARRO demande pourquoi les personnes vacataires ne figurent pas sur ce tableau.

Mr VINCENT répond que cette catégorie de personnel est inscrite dans un compte administratif qui relève les entrées et sorties de chaque personne.

Vote à la Majorité,

5 voix contre : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

Rapport n°12 : Création d'une commission extra-municipale du « Développement Economique ».

Rapport présenté par Mme MARTINELLI

Il s'agit de créer une commission extra-municipale du « Développement Economique » qui représentera les entrepreneurs de secteurs géographiques (centre-ville, zone artisanale, domaine de Pont-Royal, campagne) mais également des secteurs d'activités et des statuts professionnels différents.

Elle aura un rôle consultatif constructif afin de permettre le partage des points de vue entre les élus et les citoyens et concrétiser des projets conformes à l'attente du tissu économique.

Mr FARRO pense que la nouvelle commission extra-municipale ne représente pas toutes les catégories professionnelles d'après lui.

Mr MARTINELLI liste la profession de chaque personne intégrant la commission (auto-entrepreneurs restaurateur, construction, secrétaire indépendante, conseil en construction, gestionnaire de logements sociaux, géomètre, ingénieur en informatique, responsable de pierres et vacances, maison de retraite, marchand forain, agriculteur, vendeuse bio, architecte).

Mr FERRIENT demande pourquoi les grosses entreprises comme Intermarché, Pom' Alliance ne s'y retrouvent pas ?

Mr CHABERT demande comment cette commission s'est constituée ?

Mr MARTINELLI explique que certaines n'ont pas souhaitées s'impliquer, le choix s'est déroulé pour toucher un maximum d'entreprises en fonction des activités.

Me REILLE demande à quelles dates ont été sollicitées ces personnes ?

Mr MARTINELLI, répond que le choix et l'intégration de ses personnes dans la commission s'est fait tout au long de l'année aux travers d'échanges et des diverses manifestations.

Mr FARRO Demande pourquoi l'opposition n'est pas représentée alors qu'un élu est représenté.

Mr MARTINELLI explique que c'est une volonté de ces personnes qui ne veulent pas d'enjeu politique mais vraiment un lieu de travail.

Mr FARRO explique que cela est scandaleux, l'opposition doit être représentée dans chaque commission.

Mr MARTINELLI reprend que c'est une commission consultative, qui croisera ses projets avec la commission municipale économique où là les élus de l'opposition sont bien présents.

Vote à la Majorité,

5 voix contre: Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

Rapport n°13 : Nouvelle tarification de la régie municipale « Culture » pour la vente de livre.

Rapport présenté par Mme GENTE

Mme ANDREIS demande la quantité de livres imprimés et son coût.

Mme le Maire demande des précisions à Mme SEREY qui répond qu'il s'agit de 1000 exemplaires pour un cout de 19 euros chacun (prix de revient). Ce projet est lié au mandat précédent.

Vote à l'unanimité,

Compte rendu de délégation – Communication des décisions.

Mme le Maire fait lecture des actes réalisés dans le cadre de ses délégations.

Elle précise que peu à peu dans un souci de transparence tout sera ainsi transmis par écrit.

QUESTIONS ORALES

Mme le Maire annonce que suite à la convention passée entre la commune, la gendarmerie et la police municipale, les statistiques montrent une forte baisse de la délinquance (38,48 %)

- La piscine a enregistré un nombre important d'entrées, bilan positif.
- L'animation sur la commune durant la période estivale a connu une forte augmentation de participants amenant des personnes du village mais aussi du golf de Pont royal et de nombreux touristes étrangers).
- Les Italiens seront présents les 2, 3, 4 octobre. Le CM est invité à l'apéritif organisé pour leur venue à 19h ce vendredi.
- LE SMED organise une réunion sur la commune le 12/ 11/ 15
- Concernant la question des migrants, Mme le Maire au même titre que tous les maires a été convoquée fin septembre par le préfet. Pour la commune, il n'y aura pas de possibilité d'accueil car il y a une forte carence en logements sociaux. Une réunion du CCAS est prévue pour aider les autres communes qui accueilleront des personnes le jeudi 8 octobre 2015. Des particuliers peuvent aider les immigrés en les accueillant mais leur prise en charge individuelle reste plus compliquée qu'en groupe. La région PACA devrait accueillir 2500 personnes. Chaque année, il y a environ 1200 demandeurs d'asile et 300 sont régularisés. La région PACA est une région sous tension.
- Mr ARMENICO remercie la commune d'avoir descendu le monument aux morts.
- Mr LAQUAY précise qu'il sera opérationnel pour le 11 novembre et informe que cette décision a été prise avec l'ensemble des associations concernées pour le devoir de mémoire.
- Mme ANDREIS demande que la population soit mieux informée des différentes dates et manifestations.
- Mme le Maire et Mr BRUCHET disent qu'il y a comme support l'affichage lumineux, l'OT et la presse. La Mairie répond au téléphone et transmet les dates par téléphone quand les personnes le demandent.
- Mr CHABERT demande qu'une information soit faite avant pour éviter que la population se pose trop de questions. C'est l'exemple des rues qui prennent un Nom.
- Mme le Maire reconnaît que la communication n'est pas excellente, qu'elle va y remédier. Au sujet des rues, elle annonce que c'est une obligation pour la sécurité des habitants. La loi impose la dénomination de toutes les rues, impasse, il ne peut y avoir seul le nom d'un lotissement.
- Mr FERREINT demande pourquoi il n'a assisté qu'à une seule réunion sur la dénomination des rues depuis 2014.
- Mr MARTIN répond qu'il faut concrétiser le travail du mandat précédent y en aura d'autres dès l'instant que la première tranche sera clôturée. Les hameaux vont connaître aussi des noms de rue.
- Madame le Maire informe que consciente d'une nécessaire communication, chaque mois sur un thème précis une « lettre du Maire » va être lancée.

- Mme LEMAITRE fait un rappel sur la manifestation des virades de l'espoir avec cette 10 èmes année, l'accueil des collèges, des écoles primaires et maternelles, de la crèche, des assistantes maternelles, des séniors et de l'ESAT Louis Philibert qui intervient sur la commune pour l'entretien des espaces verts.
- Mrs PIGNET et CHABERT exposent le problème de vente d'un terrain près du rond-point de la Durance.
- Mr FOURNILLER demande par leur intermédiaire un échange de parcelle.
- Mme le Maire précise que cette vente est l'affaire de la SAFER, que des négociations au préalable entre la SAFER et les différents exploitants agricoles a eu lieu et que dans cette étape la commune ne pouvait pas donner son avis. Il ne lui a d'ailleurs pas été demandé. Ce n'est que lorsqu'un appel à candidature a été lancé que la commune s'est portée candidate et a été retenue sous certaines conditions.
- La rue Pascal, des véhicules stationnent sur ce trottoir, dangereux pour tous. Mme le maire transmet au service technique.
- Mr PIGNET demande des explications sur la rumeur qui circule sur « facebook » concernant l'enlèvement d'une jeune fille.
- Mme Le Maire stoppe tout et informe tout le monde que la jeune fille n'a pas été enlevée, mais gênée par un groupe de jeunes garçons qui aujourd'hui après enquête ont été interpellés par la police Municipale et la gendarmerie.
- Différent FARRO/ARTERO suite à des propos lancés par mail/facebook concernant la marche populaire qui était payante
- Mr FARRRO déplore que cette manifestation fût payante, si on l'avait informé, il aurait payé la cotisation pour tout le monde.
- Mme ARTERO souligne cependant que M FARRO n'a payé qu'une cotisation 2€ alors qu'ils étaient 4 à faire la marche. En effet la marche populaire était payante, cela fait partie de la réglementation de la fédération.
- Mr CHABERT dit qu'il peut informer sur les modalités de la marche populaire car il a été pendant 5 ans coordonnateur de la « Marche Populaire ». Il appuie son soutien à Mme ARTERO et précise que la licence est bien obligatoire et couvre en cas d'accident ou appel des secours.
- Mme ANDREIS profite de ce sujet pour dire qu'elle veut relancer la fête de la journée du patrimoine.
- Mme le Maire précise que tous les projets sont les bienvenus et elle encourage les associations à être porteur de projet. La fête des moissons organisée par l'association « Sian d'Aqui » est donné en exemple d'une journée particulièrement réussie. Pour cela tout doit être anticipé et validé bien en aval, avant le mois de février pour le budget en mars. Certaines associations s'y tiennent et c'est une réussite, la commune aide techniquement et financièrement. D'autres doivent s'y conformer et en prendre la nouvelle habitude.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25/ 11/ 15

La séance est levée à 21h30